

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 41/042/2006 (Public)
Bulletin n° : 223
ÉFAI
25 août 2006

Mexique. Le gouvernement fédéral doit intervenir dans la crise de l'État d'Oaxaca

Amnesty International a appelé ce vendredi 25 août les autorités fédérales du Mexique à veiller à ce que les autorités de l'État d'Oaxaca empêchent toute nouvelle violence et enquêtent sur les atteintes aux droits humains perpétrées par des milices locales avec l'appui, semble-t-il, des forces de sécurité.

Les manifestations pour demander la démission d'Ulises Ruíz Ortiz, gouverneur de l'État d'Oaxaca, ont encore pris de l'ampleur en juin 2006. Depuis le 10 août, deux personnes ont été tuées et de nombreuses autres ont été blessées. Au moins sept personnes sont actuellement détenues et sept auraient été torturées ou auraient subi de mauvais traitements.

Selon les informations reçues par Amnesty International, de nombreux éléments laissent à penser que des atteintes aux droits humains ont été commises par des milices armées opérant dans l'État d'Oaxaca en lien avec les forces de sécurité de cet État.

Le 22 août, Lorenzo San Pablo, l'un des piquets de grève d'une station radio, a été atteint d'une balle dans le dos tirée par des individus non identifiés qui accompagnaient un convoi de la police, selon des témoins. Il est mort quelques heures plus tard.

Le 10 août, Ramiro Aragón Pérez, biologiste, a été interpellé avec deux autres militants et frappé par des individus non identifiés se déplaçant à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation. Les trois hommes auraient été ensuite emmenés dans un lieu secret où ils ont été torturés avant d'être remis au bureau du procureur général d'Oaxaca. Ramiro est toujours en détention et risque à tout moment d'être torturé.

« Les milices illégales d'Oaxaca aident au « sale travail » des forces de sécurité. Une enquête doit être ouverte sur ces pratiques de toute urgence, il faut désarmer les milices et les dissoudre et poursuivre en justice les auteurs présumés d'atteintes aux droits humains, a déclaré Javier Zuñiga, directeur du programme Amériques d'Amnesty International.

« Une action concrète doit être entreprise d'urgence pour enquêter sur les récentes atteintes aux droits humains dont ont été victimes des manifestants et pour empêcher que ne se reproduisent de tels actes. Il en va de la responsabilité du gouvernement fédéral de veiller à ce que les autorités d'Oaxaca agissent dans le cadre de la loi », a ajouté Javier Zuñiga.

Amnesty International reconnaît que le devoir des autorités est de veiller à ce que la sécurité de tous soit assurée à Oaxaca. L'organisation souligne toutefois que cela doit se faire conformément au droit international relatif aux droits humains, afin de permettre l'exercice du droit à la liberté de réunion et d'expression. Il est regrettable de constater que les autorités d'Oaxaca n'ont pas tenu compte des appels répétés qui leur étaient lancés pour protéger ces droits.

« La crise actuelle à Oaxaca est le résultat de manquements systématiques et d'un manque de volonté de l'État de traiter d'un certain nombre de problèmes sous-jacents et de protéger les droits humains les plus fondamentaux. »

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>